

**PREFECTURE DE L'HERAULT**  
SOUS-PREFECTURE DE BEZIERS  
BUREAU DES POLITIQUES PUBLIQUES  
AV

**Arrêté N°2017-II-91 modifiant l'arrêté n°2014-II-1969 du 26 novembre 2014 portant renouvellement de la composition de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aéroport de Béziers-Vias**

**Le Préfet de l'Hérault,  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- VU** le Code de l'environnement et notamment ses articles L. 571-13 et R. 571-70 à R. 571-80 ;
- VU** la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;
- VU** l'ordonnance n°2004-637 du 1<sup>er</sup> juillet 2004 relative à la simplification de la composition et du fonctionnement des commissions administratives et à la réduction de leur nombre ;
- VU** le décret n°87-341 du 21 mai 1987 relatif aux commissions consultatives de l'environnement des aérodromes, modifié par le décret n°2000-127 du 16 février 2000 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 5 mai 1992 portant création de la commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Béziers –Vias ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2014-II-1969 du 26 novembre 2014 portant renouvellement de la composition de la commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Béziers-Vias ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2017-II-0009 modifiant l'arrêté préfectoral n°2014-II-1969 du 26 novembre 2014 portant renouvellement de la composition de la commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Béziers-Vias ;
- VU** le courrier électronique de l'aéroclub de Béziers Cap d'Agde en date du 13 février 2017 ;
- VU** le courrier électronique du Syndicat Mixte Aéroport Béziers Cap d'Agde en Languedoc du 13 février 2017 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2016-I-1172 du 16 novembre 2016 portant délégation de signature à Monsieur Christian POUGET, Sous-préfet de Béziers;
- CONSIDERANT** que toute personne désignée pour remplacer un membre en cours de mandat l'est pour la période restant à courir jusqu'au terme normal de ce mandat;
- SUR** proposition de Madame la Secrétaire générale de la Sous-préfecture de Béziers;

## ARRETE :

### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

Le paragraphe 3.1.2 de l'article 3 de l'arrêté préfectoral n°2014-II-1969 du 26 novembre 2014 est modifié comme suit :

#### 3.1.2 Représentants des usagers de l'aérodrome

##### TITULAIRES

M. Niall O'CONNOR  
RYANAIR

M. Guy HOHMANN  
Aéro-club de Béziers Cap d'Agde

##### SUPPLEANTS

M. Thomas COLLARD  
RYANAIR

M. Gérard GRILLET  
Aéro-club de Béziers Cap d'Agde

### ARTICLE 2 :

Le paragraphe 3.1.3 de l'article 3 de l'arrêté préfectoral n°2014-II-1969 du 26 novembre 2014 est modifié comme suit :

#### 3.1.3 Représentants de l'exploitant de l'aérodrome : Syndicat Mixte Aéroport Béziers Cap d'Agde en Languedoc

##### TITULAIRES

M. Claude PATIN  
Syndicat Mixte Aéroport Béziers  
Cap d'Agde

##### SUPPLEANTS

M. Pascal PINTRE  
Syndicat Mixte Aéroport Béziers  
Cap d'Agde

### ARTICLE 3 :

Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral n°2014-II-1969 du 26 novembre 2014 portant renouvellement de la composition de la commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Béziers-Vias restent inchangées.

### ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier (6, rue Pitot – 34000 Montpellier – 04.67.54.81.00) dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication.

**ARTICLE 5 :**

La secrétaire générale de la sous-préfecture de Béziers, est chargée de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Fait à Béziers, le - 1 MARS 2017

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Sous-préfet de BEZIERS



Christian POUGET